



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT
A.A. D. L

N° Identification fiscale : 000016001405697

DIRECTION REGIONALE SETIF
Sis à Cité 1014 logements - Sétif

PROGRAMME DE LOGEMENTS LOCATION-VENTE

AVIS DE PRESELECTION

En application des dispositions de loi n°23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 Août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics, et les articles 47 et 48 du décret présidentiel n° 15-247 du 16 Septembre 2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, L'AGENCE NATIONALE DE L'AMELIORATION ET DU DEVELOPPEMENT DU LOGEMENT «AADL» - Direction Régionale de Sétif, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé au concours National d'Architecture Restreint N°36/DRS/AADL/2026 portant la maîtrise d'œuvre **Etude et suivi des travaux de réalisation des 1000 logements «location vente» en TCE, avec locaux à usage commercial, professionnel et conciergeries y compris les travaux de viabilisation Sis au nouveau pôle urbain de Djerma, commune de Djerma, wilaya de Batna, Site 1. Programme logement location vente AADL 03 Tranche 300 000 /Zone 02**, publié dans les quotidiens nationaux An-Nasr le 28/06/2026 et La Nouvelle République le 30/06/2026, la presse électronique agréée algérie patriotique le 29/06/2026 et ALHIRAK ALIKHBARI le 30/06/2026, et au bulletin officiel des marchés de l'opérateur public BOMOP.

Et après l'évaluation des dossiers de candidature (1^{ère} phase) par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres du service contractant, la liste des bureaux d'études pré-qualifiés est arrêtée comme suit :

N°	N° plis	BUREAUX D'ETUDES	ELIGIBILITE	OBSERVATION
01	01	GROUPEMENT DOU AK ARCHITECTE : BET KADJOUF ZAKARIA ET BET ADJALI HAKIM	Eligible	Pré-qualifié pour la 2 ^{ème} phase
02	03	GROUPEMENT : BET HARKAT HALIM ET BET HELIS TAYEB	Eligible	Pré-qualifié pour la 2 ^{ème} phase
03	05	URBA BATNA	Eligible	Pré-qualifié pour la 2 ^{ème} phase
04	06	GROUPE CNERU	Eligible	Pré-qualifié pour la 2 ^{ème} phase
05	07	GROUPEMENT KHELLAF SALAH EDDINE ET KHEMRI KAMEL : BET KHELLAF SALAH EDDINE ET BET KHEMRI KAMEL	Eligible	Pré-qualifié pour la 2 ^{ème} phase

Les candidats présélectionnés sont invités à remettre les plis de leurs offres techniques, offres de Prestations et offres financières, sous enveloppe principale scellée ne comportant aucune inscription extérieure autre que le numéro objet du concours, le nom et l'adresse du maître de l'ouvrage et la mention «à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres» conformément aux dispositions du cahier des charges dans un délai de **Vingt Et Un (21) jours** à compter de la première parution de l'avis de présélection, sur les quotidiens nationaux ou le BOMOP ou la presse électronique agréée ou le portail électronique des marchés publics.

Le dépôt des offres s'effectue le dernier jour de la préparation des offres, soit le vingt-et-unième (21^{ème}) jour au plus tard à 12 h 00. Cette date est reconduite tacitement reportée au premier jour ouvrable, en cas où cette date coïncide avec un jour férié et/ou de repos hebdomadaire légal.

Les offres doivent être déposées dans les délais requis à l'adresse ci-après : **La Direction Régionale AADL de Sétif, Sis à Cité 1014 logements - Sétif**

L'ouverture en séance publique des plis et des offres techniques s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiqué ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date de dépôt des offres sus-indiquée à Treize heures (13 h 00).

Le présent avis tient lieu d'invitation aux soumissionnaires d'assister à l'ouverture des plis.